

Programme FibAlsace 2016 - 2019

Aide à la création ou l'agrandissement d'aires de dépôt en forêt

Dans le cadre du programme FibAlsace, l'Association des Communes forestières d'Alsace et le CRPF mettent à disposition une aide financière de l'ADEME afin d'agrandir ou de créer 27 aires de dépôt en forêts communales situées dans les territoires éligibles.



Les opérations éligibles

- La création d'aire de dépôt en forêt
- L'agrandissement d'aire de dépôt en forêt

Les conditions d'éligibilités pour constituer une demande de subvention

- Les aires de dépôt subventionnées doivent être situées dans les zones éligibles (annexe 1).
- Chaque aire de dépôt subventionnée doit dépasser 200 m² de surface (hors bande de roulements de 4 mètres de large) et doit être implantée dans une zone forestière.
- Le bénéficiaire doit être certifié PEFC.
- Le bénéficiaire doit faire transiter sur l'aire de dépôt subventionnée un volume annuel moyen de plus de 140 m³ ou 420 m³ pendant 3 ans après la fin de la livraison de l'aire de dépôt.
- Le bénéficiaire doit mobiliser un minimum de bois énergie.

Les engagements du bénéficiaire

- Le bénéficiaire s'engage à la fin de chaque année civile à communiquer les volumes de bois ayant effectivement transité par l'aire de dépôt subventionnée.
- Le bénéficiaire s'engage à faire transiter sur l'aire de dépôt subventionnée préférentiellement du bois certifié PEFC.

Le calcul du montant de la subvention

- Les travaux éligibles sont finançables dans la limite de 40 % du montant total HT des travaux
- L'assiette des dépenses est plafonnée à 4 000 € par aire de dépôt, soit un montant d'aide maximum de 1 600 € par ouvrage
- Pas de montant minimal d'aide

Votre contact FibAlsace au sein de l'interprofession FIBOIS Alsace :

Cédric Luneau - 07 85 11 17 00 - cedric@fibois-alsace.com

Le programme FibAlsace est soutenu financièrement par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), il vise à mobiliser de façon durable et en respectant les usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), 57 000 m³ de bois supplémentaire sur 3 ans en Alsace, grâce à un partenariat d'acteurs locaux